

De la natation dans le département de la Seine Saint-Denis



DEUXIEME PARTIE



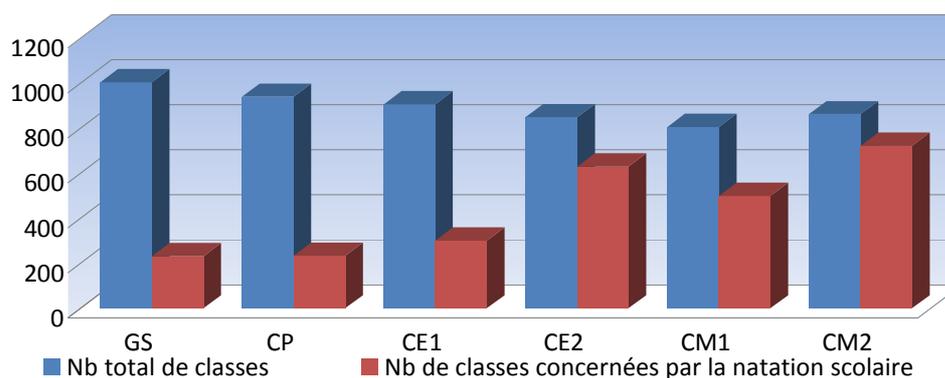
e. Nombres et pourcentages de classes des cycles 2 et 3 concernées par la natation scolaire

Les cellules colorées correspondent au nombre de classes concernées par l'apprentissage de la natation.

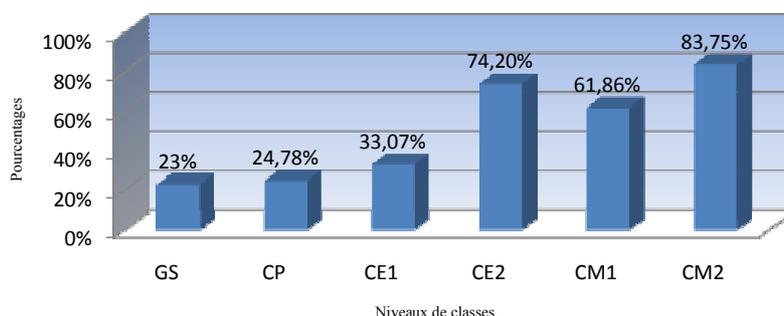
COMMUNES	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Rapport & %	
Aubervilliers	48	47	48	42	41	40	40/266	15,03
Aulnay-sous-Bois	51	52	56	62	46	60	108/327	33,02
Bagnolet	22	19	18	19	16	17	52/111	46,84
Bobigny	40	39	33	32	27	35	94/206	45,63
Bondy	39	35	33	33	31	32	65/203	32,01
Clichy-sous-Bois	30	25	26	20	20	23	144	0
Coubron	3	2	2	2	2	4	6/15	40
Drancy	40	42	36	38	36	40	78/232	33,62
Dugny	6	9	8	8	6	6	8/43	18,60
Epinay-sur-Seine	40	35	36	31	32	32	166/206	80,58
Gagny	20	23	20	17	18	18	96/116	82,75
Gournay-sur-Marne	3	3	4	3	4	4	4/21	19,04
L'Ile Saint Denis	6	6	6	4	4	7	15/33	45,45
La Courneuve	28	28	28	26	23	26	26/159	16,35
Le Blanc-Mesnil	38	36	33	34	29	29	92/199	46,23
Le Bourget	8	9	7	7	7	6	37/44	84,09
Le Raincy	6	7	7	6	6	7	33/39	84,61
Les Lilas	13	10	10	10	10	9	62/62	100
Le Pré-Saint-Gervais	7	9	8	7	6	7	44/44	100
Livry-Gargan	22	24	21	18	20	17	98/122	81,96
Montfermeil	16	16	16	12	16	13	57/89	64,04
Montreuil	64	59	58	47	48	49	144/325	44,30
Neuilly-sur-Marne	23	21	20	22	16	22	22/124	17,74
Neuilly-Plaisance	13	9	14	10	7	13	66/66	100
Noisy-le-Grand	35	34	32	30	41	33	95/205	46,34
Noisy-le-Sec	27	27	23	20	23	21	71/141	50,35
Pantin	33	26	29	24	27	28	108/167	64,67
Pavillons-sous-Bois	13	14	10	11	10	11	24/69	34,78
Pierrefitte-sur-Seine	24	20	19	22	19	21	41/125	32,80
Romainville	15	14	14	13	14	13	83/83	100
Rosny-sous-Bois	22	23	23	16	19	20	107/123	87
Saint-Denis	79	67	63	63	47	56	103/375	27,46
Saint-Ouen	32	27	23	24	22	24	152/152	100
Sevran	37	33	34	29	25	31	85/189	44,97
Stains	24	20	19	22	19	21	63/125	50,40
Tremblay-en-France	24	23	21	20	23	23	43/134	32,08
Vaujours	5	3	3	4	2	4	21/21	100
Villemomble	15	14	13	14	11	13	80/80	100
Villepinte	22	21	22	17	23	19	105/124	84,67
Villetaneuse	11	9	11	10	9	8	58/58	100
1. Total classes par niveau	1004	940	907	849	805	862	5367	
2. Total des classes en apprentissage	231	233	300	630	498	722	2616	
Par niveau, pourcentage des classes en apprentissage sur le département	23%	24,78 %	33,07%	74,20%	61,86%	83,75%	48,74%	

De la Grande section de maternelle au CM2, soit 5367 classes, 2616 d'entre-elles sont concernées par l'apprentissage de la natation, soit 48,74 % du total.

Pour l'ensemble du département, nombre de classes concernées par la natation scolaire au regard du nombre total de classes par niveau



Pourcentage départemental par niveau des classes concernées par la natation scolaire



Au cycle 2

- 764 classes sur les 2851 du département ont fréquenté une piscine en temps scolaire soit 26,79 % de la population scolaire de ce cycle.

- La fréquentation s'effectue de façon croissante de la GS au CE1 avec une augmentation pour ce niveau de classe (de 24,78 % à 33,07 %).

Au cycle 3

- **1852** classes sur les **2516** que compte la Seine-Saint-Denis ont fréquenté une piscine en temps scolaire soit **73,60%** de la population scolaire de ce cycle.

Puisque le cycle 2 représente **26,79 %**, c'est donc presque trois fois plus de classes du cycle 3 qui fréquentent une piscine.

- Le passage au cycle 3 marque une augmentation très importante dans la répartition des séances de natation scolaire puisque le taux de fréquentation passe de **33,07%** au CE1 à **74,2 %** au CE2.

- On note une nette diminution au CM1 pour ne plus concerner que **61,86%** des classes.

- La fréquentation augmente à nouveau de façon significative au CM2 pour passer à **83,7 %** des classes du département.

Hors Clichy-sous-Bois, les communes : Aulnay-sous-Bois, Dugny, Les Pavillons-sous-Bois, Pierrefitte-sur-Seine et Villepinte, ne proposent pas de séances aux CM2.

Il semble qu'il s'agisse d'un choix local puisque d'autres niveaux de classe ont été retenus.

Par exemple : Villepinte, comme Le Raincy, excluent un niveau de classe du cycle 3 parce qu'intégrant à leur programmation un niveau de classe de cycle 2.

Si globalement la moitié de la population scolaire (49,71%) bénéficie d'un apprentissage de la natation, une disparité importante existe.

En effet, le taux de fréquentation le plus faible est de 15 %, le taux le plus élevé quant à lui de 100%, pour 8 communes (soit 20% des communes du département permettent à tous les élèves de la Grande section au CM2 de fréquenter la piscine).

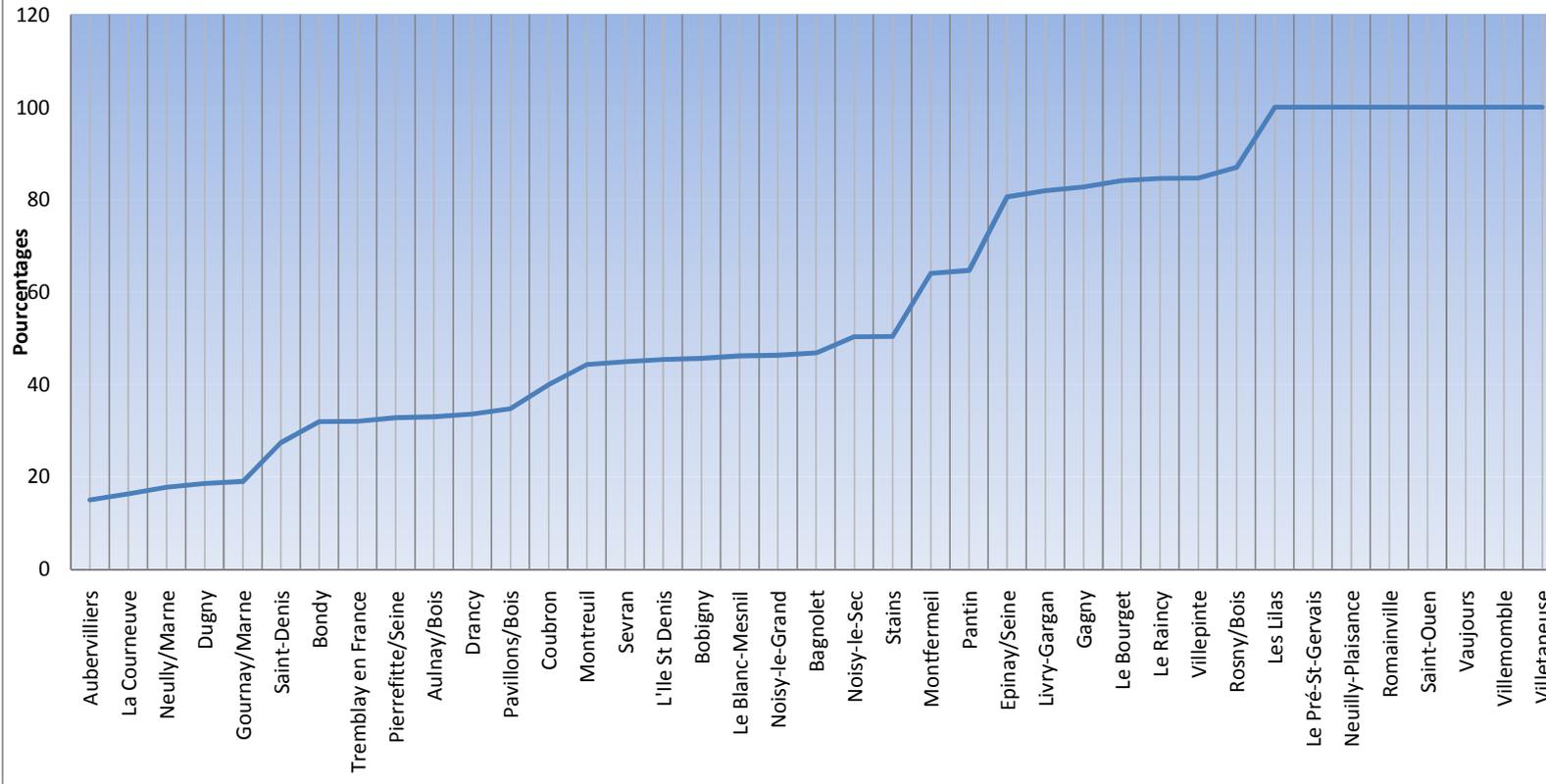
Sur le département de la Seine-Saint-Denis, toutes communes confondues, le nombre annuel de séances de natation scolaire organisées s'élève à **33560 séances** (données 2008-2009).

Le rapport au nombre total de séances pour les cycles 2 et 3 est donné dans le tableau ci-dessous.

Pourcentages du nombre de séances par cycle au regard du nombre total de séances dispensées	
Cycle 2	9436 séances sur 33560 soit 28,11 % du total des séances dispensées annuellement
Cycle 3	24124 séances sur 33560 soit 71,89 % du total des séances dispensées annuellement

Ces données sont à mettre en relation avec les taux de réussite au test du Savoir Nager [(test 1999)] [(communications 2007-2008 et 2008-2009)]. C'est l'objet de l'étude suivante qui porte sur 29 communes ayant communiqué les résultats aux tests (dix sans résultats, une sans séance d'apprentissage)

Courbe du nombre de classes des cycles 2 et 3 concernées par la natation par rapport au nombre total des classes de la GS au CM2



3. Présentation et analyse des résultats de l'année 2008-2009 (Compétences de fin de cycle 3).

Taux de réussite par ordre croissant des 29 communes ayant fourni les résultats

Communes	Taux	Nb séances	Communes	Taux	Nb séances
Stains	24 %	30	Noisy-le-Sec	51,38 %	48
Aubervilliers *	27,50 %	15	Montreuil	54 %	34
Bondy	29,50 %	30	Vaujours	55 %	69
Epinay-sur-Seine	31 %	44	Bagnolet	56 %	33
Sevrans	33 %	33	Livry-Gargan	61,15 %	44
Tremblay-en-France	35,9 %	18	Villepinte	63,9 %	66
Coubron	36 %	13	Le Blanc-Mesnil	64,19 %	35
Noisy-le-Grand	37,19 %	24	Le Raincy	74,9 % (75%)	120
Aulnay-sous-Bois	39 %	33	Villetaneuse	78 %	88
Rosny-sous-Bois	42 %	61	Le Pré-St-Gervais	80 %	178
Bobigny	47,36 %	36	Les Lilas	85 %	119
Pantin	47,44 %	56	Neuilly-sur-Marne	85,37 %	32
Villemomble	48 %	66	Le Bourget	90 %	75
Saint-Denis	48,12 %	20	Romainville	98 %	102
Neuilly-Plaisance	49 %	69			

* taux 2007

a) Etude des taux de réussite au test.

Vingt-neuf communes soit 72,5 % de l'ensemble des communes du département ont communiqué les taux de réussite au test du « Savoir nager » tel qu'il était réalisé en fin de cycle d'apprentissage, le plus fréquemment en CM2.

La carte page 18 recense ces communes selon les encadrements suivants :

- **Taux de réussite supérieur à 75 %** : cas de 7 communes (Le Bourget, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Le Raincy, Neuilly-sur-Marne, Romainville et Villetaneuse) soit 21 % des 29 communes étudiées.

On peut noter que

- **Taux de réussite compris entre 75 % et 50 %** : cas de 7 communes (Bagnolet, Le Blanc-Mesnil, Livry-Gargan, Montreuil, Noisy-le-Sec, Vaujours et Villepinte), 27,5 % des 29 communes.

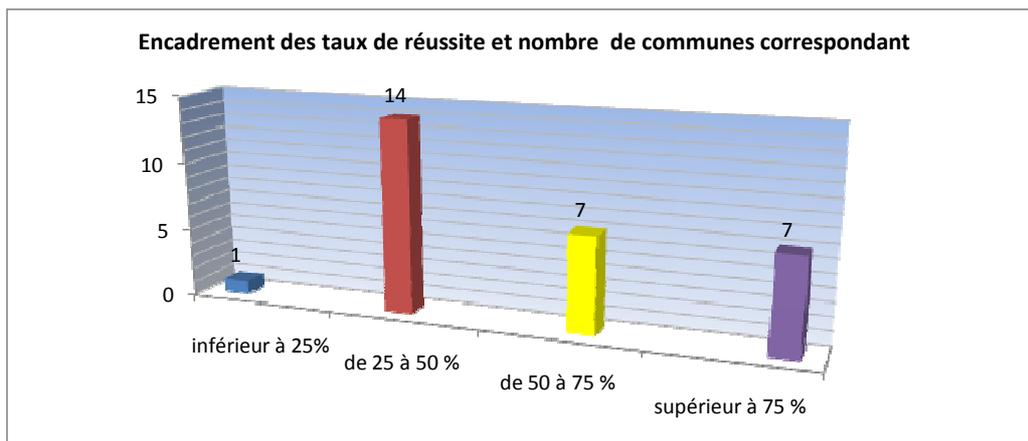
- **Taux de réussite compris entre 50 % et 25 %** : cas de 14 communes (Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bobigny, Bondy, Coubron, Epinay-sur-Seine, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Pantin, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Sevrans, Tremblay-en-France, Villemomble), 48 % des 29 communes.

- **Taux de réussite inférieur à 25 %** : une commune (Stains), 3,5 % des communes.

Sur le plan géographique, il est à noter :

- une prédominance de la zone en vert : taux compris entre 25 et 50%.

- pas de résultats supérieurs à 75 % de réussite dans le Nord-Est (cf carte p.18)



Une première lecture de ces chiffres permet de constater que :

- parmi les observables concernant les sept communes ayant des taux de réussite égaux ou supérieurs à 75 % on peut identifier :

- Six communes qui proposent le plus grand nombre de séances (Le Bourget: 75, Les Lilas: 119, Le Pré-Saint-Gervais: 178, Romainville: 102, Villetaneuse: 88 et Le Raincy : 120) dont quatre proposent des séances de la GS au CM2 ; les deux autres proposant des séances pour cinq niveaux de classe.

- pour les sept communes aux taux de réussite compris entre 75 % et 50 % (Bagnolet, Le Blanc-Mesnil, Livry-Gargan, Montreuil, Noisy-le-Sec, Vaujours, Villepinte) deux cas principaux apparaissent :

. soit un nombre important de séances sur la scolarité mais avec une priorité donnée à tous les niveaux de classes (hors CM1 pour Le Raincy, et CM2 pour Villepinte).

. soit un regroupement des séances d'apprentissage sur le seul cycle 3 dans son ensemble (Bagnolet, Le Blanc-Mesnil, Montreuil) Noisy-le-Sec ayant retenu la GS et les CM1 et CM2.

- pour les quatorze communes dont les taux sont compris entre 50 % et 25 % (Aubervilliers, Aulnay/Bois, Bobigny, Bondy, Coubron, Epinay/Seine, Neuilly-Plaisance, Noisy-le-Grand, Pantin, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Sevran, Tremblay-en-France, Villemomble), de nombreux paramètres sont à prendre en compte dont :

. le nombre plus ou moins faible de séances d'apprentissage.

. l'importance de la population scolaire et donc de l'offre potentiellement limitée : (Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Saint-Denis).

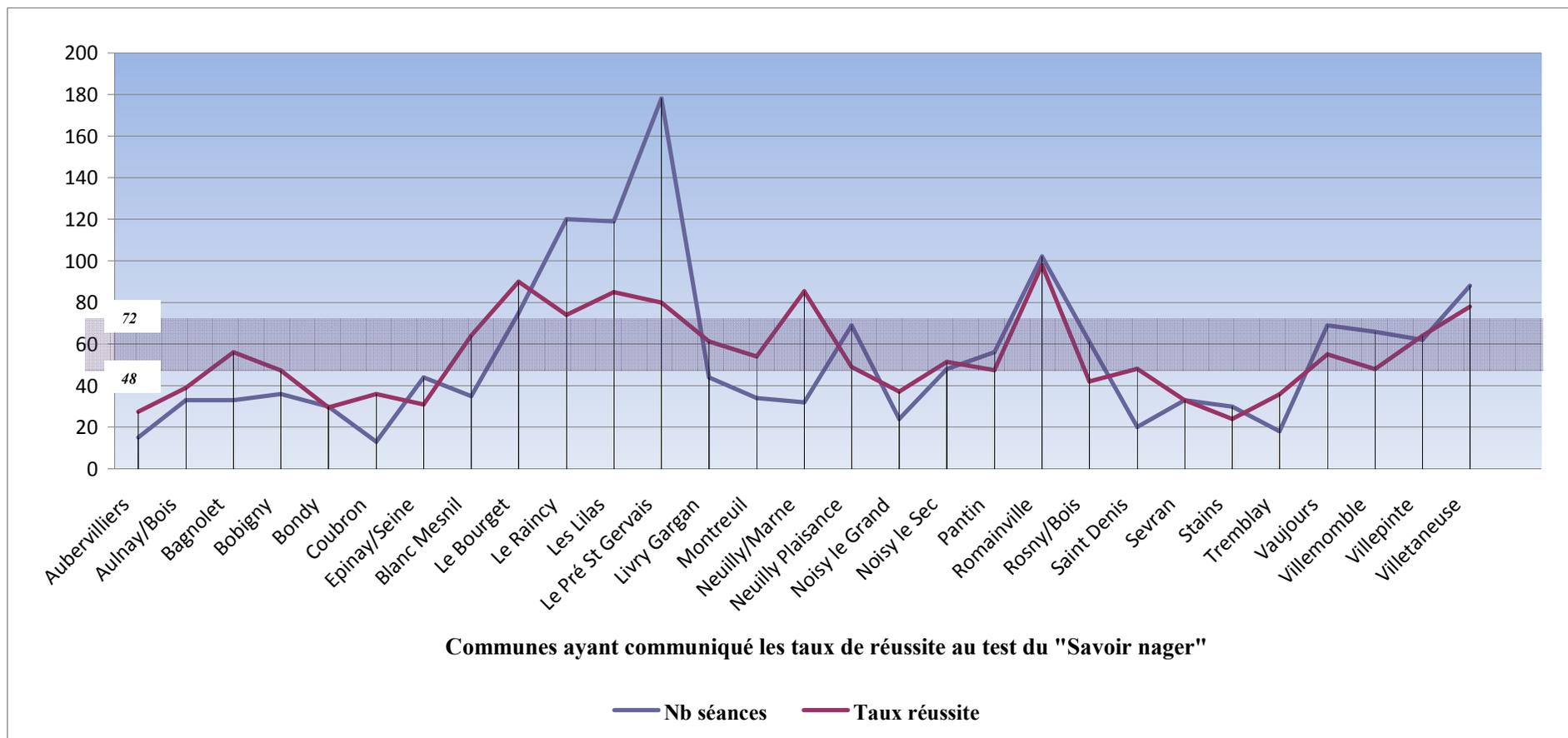
Ces observations donnent quelques indications quant au rapport entre résultat au test et organisation proposée.

les 40 communes du département (classées par ordre décroissant de population)		
De 100.000 à 50.000 habitants	De 50.000 à 30.000 habitants	Moins de 30.000 habitants
Montreuil-sous-Bois	Bobigny	Clichy-sous-Bois
Saint-Denis	Saint-Ouen	Villemomble
Aulnay-sous-Bois	Rosny-sous-Bois	Pierrefitte-sur-Seine
Aubervilliers	Noisy-le-Sec	Montfermeil
Drancy	Livry-Gargan	Romainville
Noisy-le-Grand	Gagny	Les Lilas
Pantin	La Courneuve	Les Pavillons-sous-Bois
Sevran	Tremblay-en-France	Neuilly-Plaisance
Le Blanc-Mesnil	Villepinte	Le Pré-Saint-Gervais
Bondy	Stains	Le Raincy
Epinay-sur-Seine	Neuilly-sur-Marne	Le Bourget
	Bagnole	Villetaneuse
		Dugny
		Ile-Saint-Denis
		Gournay-sur-Marne
		Vaujours
		Coubron

On remarquera que les communes dont les taux de réussite sont les plus élevés font partie des communes ayant le nombre d'habitants le moins important. Ce constat renvoie à l'analyse faite par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Ile de France (cf page 7).

Pour autant, le nombre total de séances de natation dispensées sur la scolarité primaire a-t-il une influence importante sur l'acquisition des compétences mises en œuvre pour réussir le test académique ?

C'est l'objet de l'analyse qui suit.



Seuils, inférieur et supérieur, du nombre de séances préconisé par les circulaires de 2004.

« ...aux cycles 2 et 3, vingt-quatre à trente (24 à 30) séances, en deux ou trois modules, auxquelles peut s'ajouter, lorsque les conditions le permettent, un module supplémentaire de 12 séances au cycle 3. »

b) Comparaison entre le nombre de séances dispensées et le taux de réussite au test du Savoir nager.

Introduction

Le nombre moyen de séances de natation dispensées par les communes qui ont communiqué les résultats au test avoisine les 74 séances. L'écart est de 15 séances à 178 séances (page 9)

*Ce chiffre est à mettre en relation avec les seuils définis par les circulaires du 9 septembre et du 28 octobre 2004 (seuil inférieur: **48 séances** ; seuil supérieur : **72 séances**).*

La durée moyenne départementale d'une séance de natation est de 40 minutes avec une amplitude allant de 30 à 45 minutes.

- **16 communes**, soit 55 % des 29 communes (Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Bobigny, Bondy, Epinay/seine, Le Blanc-Mesnil, Coubron, Livry-Gargan, Montreuil, Neuilly/Seine, Noisy-le-Grand, Saint Denis, Sevran, Stains, Tremblay en France) dispensent un **nombre de séances inférieur au seuil des 48 séances.**

- **7 communes** (Neuilly Plaisance, Noisy-le-Sec, Pantin, Rosny/Bois, Vaujours, Villemomble, Villepinte) proposent un **nombre de séances compris entre 48 et 72 séances.**

- **6 communes** (Le Bourget, Le Raincy, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Romainville, Villetaneuse) offrent un **nombre de séances supérieur au seuil des 72**, ainsi que vu précédemment.

Sur les 29 communes ayant communiqué les résultats:

- dix-huit (62 %) ont un taux de réussite égal ou supérieur au nombre de séances.
- onze (38 %) ont un taux de réussite inférieur au nombre de séances ; mais notons que, parmi celles-ci, quatre obtiennent des résultats supérieur à 75 % de réussite.

Seules 24 % des communes échapperaient à la règle suivante : le taux de réussite est égal ou supérieur au nombre de séances dispensées.

Il serait aussi possible d'émettre l'hypothèse qu'à nombre de séances sensiblement identique les taux de réussite sont comparables.

Une autre règle qui peut être observée : un nombre de séances égal ou supérieur à 80 permet d'obtenir un taux de réussite supérieur à 75 %.

Entre 20 et 60 séances, une séance permet d'obtenir entre 1 et 2 points de réussite.

Entre 60 et 70 séances : 1 point.

Et au-delà de 100 séances les résultats se situent entre 75 et 100 % de réussite

Bien évidemment quelques situations particulières échappent aux règles précédemment énoncées : en termes de perspectives elles feront l'objet d'études de cas.

L'organisation pédagogique et plus particulièrement la place prise par la natation scolaire au cycle 3 a-t-elle une influence sur les apprentissages et donc sur la réussite ?

C'est l'objet de l'analyse à venir.

Organisation pédagogique et taux de réussite au test du Savoir Nager

Communes	Niveaux de classe concernée	Taux de réussite	Nombre de séances	Autres niveaux concernés	Nombre de séances
Aubervilliers	CM2	27,50 %	15		
Neuilly/Marne		85,37 %	32		
Rosny-sous-Bois	CM2 & CM1	42 %	25	GS. CP & CE1	36
Saint-Denis		48,12 %	20		
Noisy-le Sec		51,38 %	36	GS	12
Le Bourget		90 %	75	GS. CP & CE1	45
Stains	CM2 & CE2	24 %	20	CP	10
Bondy		29,5 %	30		
Tremblay-en-France		35,9 %	18		
Coubron		36 %	13		
Noisy-le-Grand		37,19 %	16	CE1	8
Le Raincy		74,9 %	44	GS. CP & CE1	76
Epinais-sur-Seine		CM2. CM1 & CE2	31 %	30	CP & CE1
Sevran	33 %		33		
Pantin	47,44 %		37	CE1 (bassin d'apprentissage)	19
Bobigny	47,36 %		36		
Villemomble	48 %		36	GS. CP & CE1	30
Neuilly-Plaisance	49 %		39	GS. CP & CE1	30
Montreuil	54 %		34		
Vaujours	55 %		36	GS. CP & CE1	33
Bagnole	56 %		33		
Livry-Gargan	61,15 %		32	GS & CE1	12
Le Blanc-Mesnil	64,19 %		35		
Villetaneuse	78 %		55	GS. CP & CE1	33
Le Pré-Saint-Gervais	80 %		102	GS. CP & CE1	76
Les Lilas	85 %		68	GS. CP & CE1	51
Romainville	98 %		51	GS. CP & CE1	51
Aulnay/Bois	CM1 & CE2	39 %	33		
Villepinte		63,9%	22	GS. CP & CE1	34

Nous n'utiliserons essentiellement pour notre étude que les résultats des communes proposant des séances uniquement au cycle 3 (lignes grisées dans le tableau).

c) Taux de réussite en fonction du niveau de classes concernées uniquement au cycle 3 (tableau page 24)

Dans cette situation (uniquement le cycle 3) les nombres de séances varient de 15 à 36.

Observation :

- *le taux de réussite est toujours supérieur ou égal au nombre de séances au cycle 3 qu'il y ait ou non des séances au cycle 2..*

- **Deux communes** ont fait le choix d'organiser les séances de natation sur le seul **CM2** : Aubervilliers et Neuilly-sur-Marne.

Les taux de réussite respectifs sont de **27,50 %** et **85,37 %** pour un **nombre de séances allant du simple au double**.

Une séance représente deux points de réussite et au-delà.

Quand le CM2 est associé au CE2 ou au CM1 une séance représente 2 points en termes de taux de réussite sauf pour Bondy : 1 séance correspond à 1 point et Coubron où une séance représente 3 points.

Quand le CM2 est associé au CE2 et au CM1 une séance représente 1 point à 1,5 points en termes de taux de réussite.

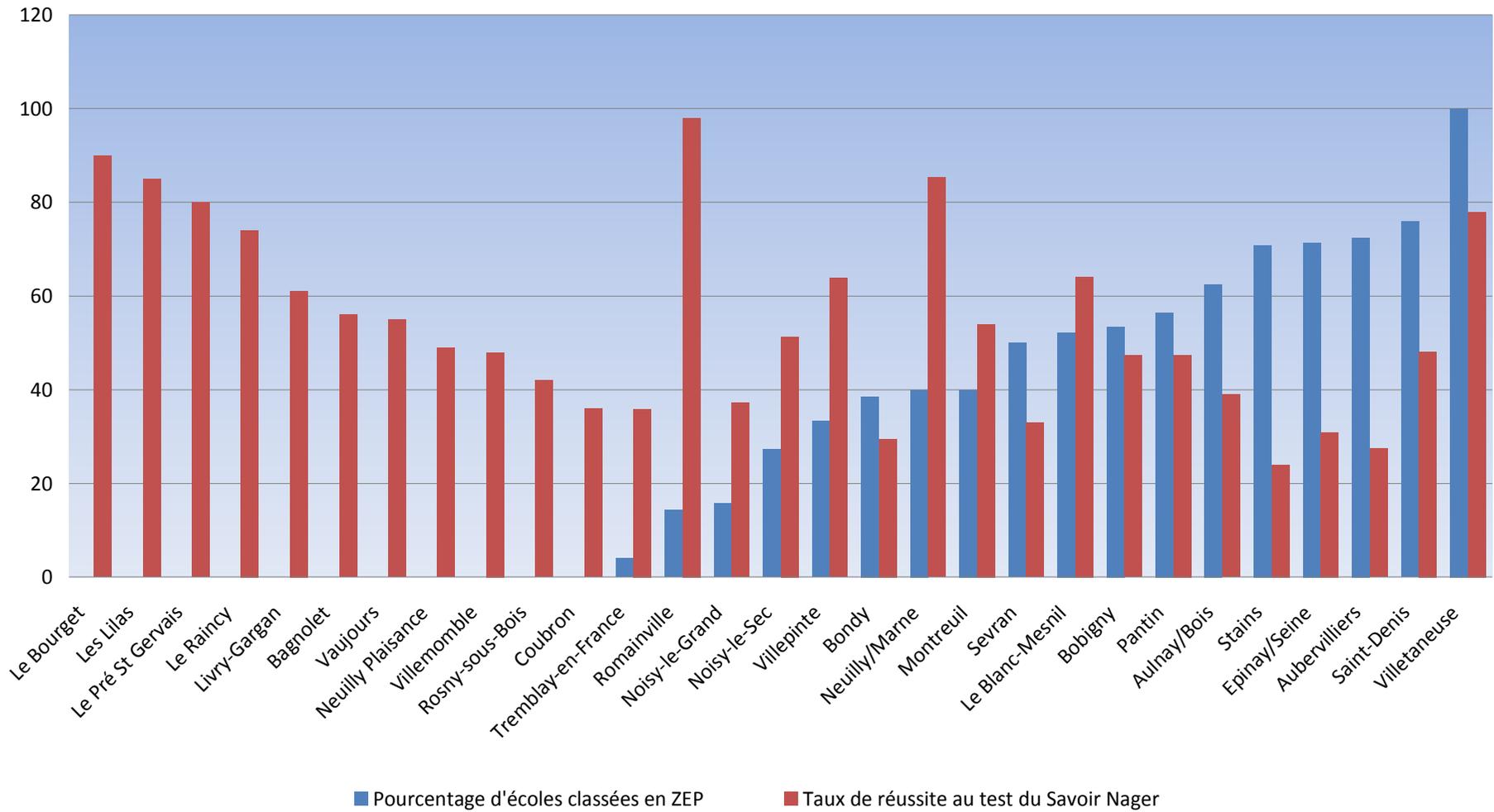
Règle qui pourrait être retenue :

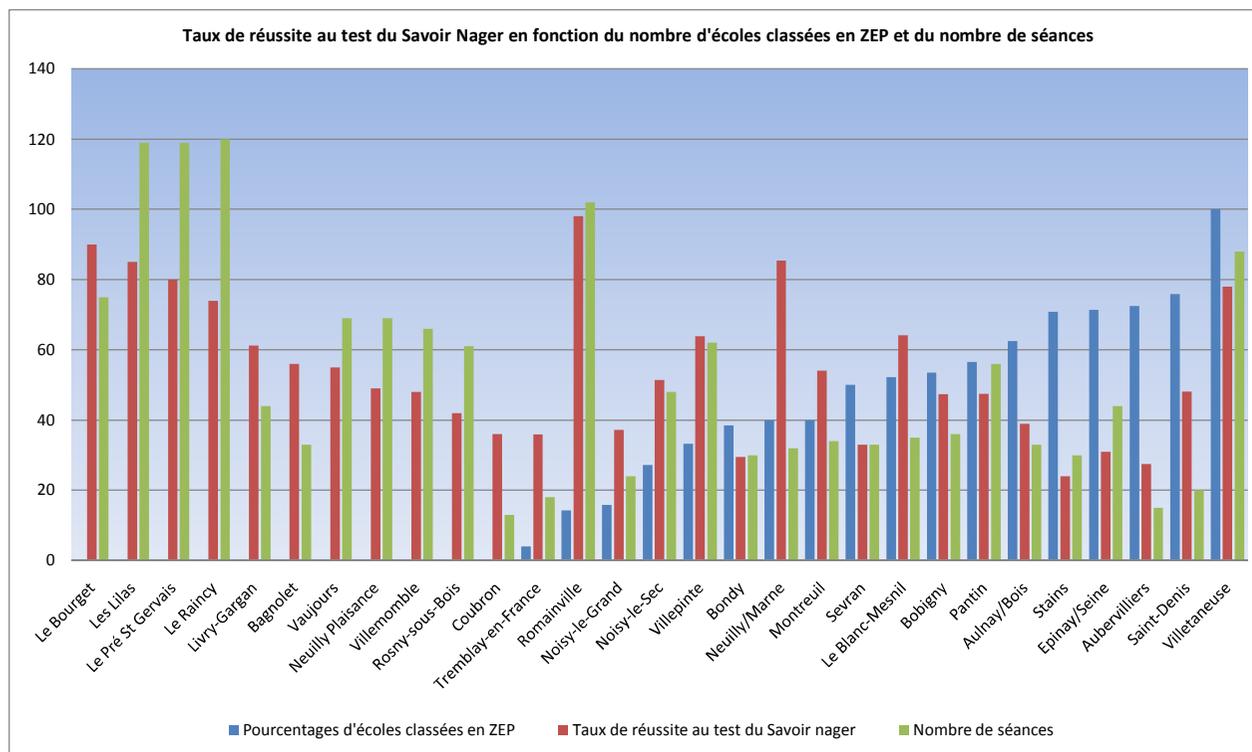
Quand peu de séances peuvent être organisées (15 à 35) il vaut mieux centrer les apprentissages sur un seul niveau de classe et de préférence sur le seul CM2.

Faut-il alors considérer d'autres facteurs et notamment, pour chacune des communes étudiées, le nombre d'écoles classées en ZEP ?

C'est ce qui sera abordé dans la suite de l'analyse.

Taux de réussite au test du Savoir Nager en fonction du nombre d'écoles classées en ZEP





d) Rapport entre les taux de réussite et le nombre d'écoles classées ZEP.

La remontée des résultats au test ne faisant pas de distinction entre écoles ZEP ou non pour chacune des communes, l'analyse porte sur le pourcentage d'écoles ZEP au regard du nombre total d'écoles pour chaque commune.

Introduction :

Le département de la Seine-Saint-Denis comprend **795** écoles primaires publiques.

Les 29 communes (**74,35%** des communes de Seine-Saint-Denis) qui ont produit les résultats au test regroupent 681 écoles primaires soit **85,66%** de l'ensemble.

Onze communes soit 38% ne possèdent aucune école classée en ZEP (Bagnolet, Coubron, Le Bourget, Le Raincy, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Livry-Gargan, Neuilly-Plaisance, Rosny-sous-Bois, Vaujours, Villemomble)

Les **dix-huit** (62%) autres possèdent des écoles appartenant à l'éducation prioritaire avec un taux allant de 4 % des écoles (Tremblay-en-France) à 100 % (Villetaneuse).

Ces **dix-huit communes** regroupent **40,82%** des écoles classées en ZEP de Seine-Saint-Denis.

Le graphique de la page 26 établit le rapport entre les taux de réussite au test du Savoir nager et le pourcentage d'écoles classées en ZEP dans chacune des 29 communes.

En général les résultats au test du Savoir Nager sont supérieurs pour les communes n'ayant pas d'écoles classées en ZEP.

Sur six villes dont plus de 60 % des écoles sont classées en ZEP, 4 ont des résultats inférieurs à 40 %.

On observe malgré tout que des communes avec des écoles classées en ZEP obtiennent de meilleurs résultats que certaines des communes n'en possédant pas.

Exemple :

Montreuil dont 40 % des écoles sont ZEP obtient 54 % de réussite alors que Neuilly-Plaisance dont aucune école n'est en ZEP n'en obtient que 49 %.

Autre exemple :

Le Blanc-Mesnil (52,2 % d'écoles ZEP) obtient un taux de 64,19 % supérieur à celui de Rosny-sous-Bois 42 % (aucune école classée en ZEP).

Pour une analyse plus affinée des résultats, une différenciation (ZEP hors ZEP) dans les remontées aux tests serait indispensable : il nous paraît difficile aujourd'hui d'aller au-delà de ces considérations.

CONCLUSION

Introduction :

Une enquête réalisée en 2008 pour le Secrétariat des Sports a montré que près d'un enfant sur deux de moins de 12 ans ne savait pas nager.

Le panel des 29 communes de Seine-Saint-Denis qui ont fourni les résultats au test corrobore cette enquête.

Quelle(s) serai(en)t alors les meilleures conditions pour qu'un maximum d'élèves acquièrent les compétences du Savoir nager ?

Il semblerait que :

a) **un faible nombre de séances (de 15 à 35) nécessite un choix pédagogique autour d'un seul niveau de classe, du cycle 3 et si possible le CM2.**

b) **entre 30 et 50 séances une dilution des séances sur la scolarité, par petites unités rend difficile l'acquisition des compétences du « Savoir Nager ».**

L'observation portée en a) pourrait donc s'appliquer également mais avec une répartition sur 2 ou 3 niveaux de classe.

Exemples de Stains et Noisy-le-Grand.

c) **un nombre de séances compris entre 50 et 70 et réparties de la GS au CM2 permet d'obtenir un taux de réussite proche des 50 %.**

d) **un nombre de séances supérieur à 70 permet d'obtenir des résultats dépassant les 75 % de réussite.**

L'exemple de Villeteuse est révélateur, 88 séances réparties sur toute la scolarité du cycle 2 et du cycle 3 permettent d'obtenir un taux de réussite proche des 80 %, et ce pour des écoles toutes classées en ZEP.

4. PERSPECTIVES

a. Recueil des données :

Chaque commune a été destinataire des nouveaux tests et des fiches à compléter par chaque classe lors du passage des 3 tests.

Ces documents qui reviendront sous forme détaillée aux CPC-EPS puis synthétiquement aux CPD-EPS permettront de donner un caractère plus institutionnel aux évaluations et feront l'objet d'une nouvelle analyse.

b. Mise en œuvre fonctionnelle :

Il sera nécessaire, parallèlement aux remontées des évaluations, de reconduire l'analyse départementale pour mieux cerner la diversité du département.

c. Mise en œuvre pédagogique :

1°) L'analyse détaillée réalisée par les CPC-EPS permettra d'identifier les éléments des différents tests ayant conduit à l'échec des élèves.

En s'appuyant sur ces résultats un lien fort doit s'institutionnaliser entre enseignants, MNS et CPC-EPS. Des actions de remédiation pourront alors être engagées.

2°) De même, il est important qu'une systématisation du suivi CM2-6^{ème} concerne ces résultats.

Les fiches de résultats permettront de communiquer aux collèges les résultats de chaque élève afin d'assurer la continuité des apprentissages (telle qu'elle est rappelée dans les circulaires).

3°) En annexe au projet départemental une étude de cas plus approfondie et mieux documentée pourrait relater des expériences locales :

- programmation à l'attention d'un seul niveau de classe.
- organisation de stages en CM2 ...

4°) Donner du sens aux apprentissages dans le domaine de la natation pour les autres projets EPS départementaux doit s'appuyer également sur un dossier pluridisciplinaire efficient ; sa déclinaison locale devrait permettre une plus grande implication des enseignants et des classes : une consultation sur le lien

<http://www.ia93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?rubrique116>

permettra d'en élaborer les contours.